

Conseil d'administration restreint du 3 juin 2020

1 Contexte du conseil d'administration

Toujours un conseil d'administration à distance via le système zoom.

2 Informations de la direction

Le ministère chinois a officialisé l'institut "Hohai-Lille College". Les premiers étudiants seront recrutés en septembre 2020 après leur Gao-Kao (baccalauréat chinois régional). La première année est entièrement gérée par Hohai donc aucun collègue ne devra intervenir en 2020/2021. La phase PeiP commencera en 2021/2022.

La campagne de recrutement des ATER s'est ouverte début juin. Les directeurs de spécialités sont appelés à organiser le recrutement. J'ai noté un poste sections 25 et 26 pour GIS, un poste section 27 pour IMA et GIS, un poste section 31 pour IC2M, un poste section 33 pour SM et enfin 2 postes 60 pour GTGC.

Une réunion a eu lieu entre la direction de l'école et celle de l'université. Lynne Franjie vice-présidente formation était remplacée par Vincent Cocquempot vice-président formation continue. Les informations qui nous sont remontées sont :

- La faculté des sciences manque d'enseignants en informatique pour assurer la formation des PeiP.
- La direction demande à récupérer la gestion administration du PeiP.
- La direction demanderait une augmentation des frais d'inscription pour les PeiP (passer d'environ 200 euros à 600 euros comme pour le cycle ingénieur).
- Le réseau Polytech souhaite pouvoir délivrer un "bachelor of engineering" en fin de première année du cycle ingénieur.

Une discussion s'engage sur l'augmentation des frais d'inscription. La raison mise en avant par la direction pour augmenter les frais d'inscription est d'éviter que Polytech'Lille soit choisie pour des raisons financières. Nous sommes plusieurs à ne pas comprendre l'intérêt de l'augmentation. Pourquoi penser que les gens font une corrélation entre les frais d'inscription et la qualité de l'école ?

Une autre discussion s'engage autour du "diplôme" "bachelor". Les uns indiquent que cela permettrait de diplômer des élèves en échec, en particulier les PeiP et le CPGE qui n'ont pas de diplôme depuis le bac. Il est dit que ce n'est pas exact sachant que les CPGE et les PeiP obtiennent généralement un L2 par équivalence. Il est répondu qu'un L2 n'est pas un diplôme mais un niveau.

Les autres font remarquer que le "bachelor" est un "diplôme" délivré par des établissements privés et qu'il n'est peut-être pas pertinent de donner de la crédibilité à ce genre de "diplôme". Il est demandé pourquoi il ne pourrait pas être délivré une vraie licence. Il est répondu que ce serait difficile. C'est pourtant ce qui nous sera présenté au CA restreint suivant (voir compte-rendu du CA du 15 juin 2020).

La direction indique que les conditions d'accès aux bâtiments vont être assouplies. On entend que le retour à la normal est plus rapide que prévu.

Les compte-rendus des précédents CA restreints sont adoptés à l'unanimité.

3 Dates des prochains CAR et CA

Les dates suivantes sont données :

- CAR le 15 juin à 10h à distance, l'ordre du jour comporte la préparation du CA plénier et le recrutement des personnels.
- CA plénier le 16 juin à 16h à distance.
- CAR le 15 juillet à 10h en présentiel pour valider la liste des demandes de postes.

4 Informations sur le recrutement 2020

Deux postes vont être pourvus. Un maître de conférence en section 61 (orienté robotique) et un professeur des universités en section 63. Il ressort de la discussion que l'on connaît les recrutés, qui sont des locaux, mais qu'il faut pas donner leurs noms. Un participant fait même part de sa réserve sur l'implication en enseignement d'un des recrutés dont il ne faut pas dire le nom.

De loin ça fait un peu magouille mais je dois avoir mauvais esprit ...

5 Organisation pour la rentrée 2020

Les dispositions dont il est question dans cette section sont appuyées par la circulaire du 11 juin 2020 sur le semi-présentiel adressée par la ministre et mises à mal par le discours du président du 14 juin 2020 sur la reprise totale des écoles et des collèges. Voir le compte-rendu du CA restreint suivant.

Donc la direction de l'école prévoit une rentrée 2020/2021 en semi-présentiel (5060 salles équipées de matériel de diffusion de vidéo-conférences et utilisant un serveur externe loué à un opérateur privé. Les enseignants seraient soit contraints à utiliser la diffusion vidéo soit contraints à produire des documents permettant l'enseignement à distance.

Je prends la parole pour indiquer que le second semestre 2019/2020 s'est passé dans de très mauvaises conditions et qu'il serait très difficile de repartir dans les mêmes pour le premier semestre 2020/2021. Je demande à avoir l'assurance que les dispositifs présentés ne seraient utilisés qu'en cas d'épidémie et de façon ponctuelle.

Le directeur des études confirme que ce genre de dispositif doit rester exceptionnel et qu'il s'agit d'un mode dégradé. Il ajoute que l'école s'efforce de donner la meilleure solution. Concernant les activités non réalisables à distance (certains travaux dirigés, certains travaux pratiques, d'autres activités) soit il y a transposition soit elles sont supprimées. Certains élèves défavorisés pourraient avoir accès aux salles informatiques de l'école.

En réponse à une question d'un représentant des élèves, la direction confirme que les modalités d'évaluations devraient être revues elles aussi.

Une information est donnée sur le fait que l'université voit d'un très bon oeil ce système semi-présentiel. Il est aussi dit que les moyens de l'école ne sont pas celles de l'université et que le dispositif prévu ne pourra probablement pas être implanté dans toutes les composantes.

Suite à une information sur le coût du dispositif (1000 à 2000 euros par salle), j'écris que je doute qu'un tel investissement n'a pas destination à être pérenne ce qui met en colère une partie de la direction. A remarquer que lors du CA plénier du 16 juin 2020, le coût aurait été révisé à hauteur de 500 euros par salle. Note du rédacteur : aucune intention de ma part de mettre en colère qui que ce soit, c'est juste que je vois se pointer, gros comme une maison, le distanciel permanent (moins d'immobilier, moins de matériel au détriment des personnels et des élèves).

Un vote est demandé par le directeur. Il est demandé de se prononcer sur cette "préparation en cas de distanciation nécessaire de façon très exceptionnelle" (dixit). La préparation est voté à l'unanimité. J'ai voté pour sachant que la préparation est conditionnée par une "distanciation nécessaire" et, si nécessaire, sera mis en place de "façon très exceptionnelle".

La direction semble savoir que les élèves étrangers seront forcément en distanciel car ne pourront pas entrer en France.

Le directeur des études se fait l'écho de la frustration générale sur la façon dont s'est passé ce semestre malgré tout le travail effectué.

6 Questions diverses

Il est demandé à ce qu'un compte-rendu officiel de ce CA soit publié pour éviter les interprétations différentes des différents participants. Et effectivement, a posteriori, il est clair que les participants n'ont pas vécu le même CA ...